



Le 15 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

PRESTATION DE SERVICES

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Miles

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉDUCATION

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

ALCOOL NB

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

M^{me} Bockus

L'hon. M. Randall

PERSONNEL INFIRMIER

M. Coon

L'hon. M. Dornan

M. Coon

L'hon. M. Dornan

ÉNERGIE NB

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

L'hon. M. Legacy

[Original]

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous. C'est vrai que je ne sais pas patiner, mais je dois peut-être commencer mon apprentissage de ce sport.

[Traduction]

Aujourd'hui, je vais parler d'abordabilité, de la promesse du gouvernement actuel concernant la majoration liée au coût du carbone et du non-respect de celle-ci par le gouvernement. Le gouvernement a promis un allègement immédiat du prix à la pompe. Six mois se sont écoulés. Les gens continuent de payer la majoration liée au coût du carbone. Il s'agit d'une promesse non tenue. C'était une promesse purement politique, Madame la présidente, mais les parlementaires du côté du gouvernement se sont piégés eux-mêmes. L'élimination de la majoration aurait des répercussions sur les stations-services en milieu rural. Si des stations fermaient, cela rendrait l'accès à l'essence impossible ou difficile dans les zones rurales. Si le gouvernement laisse la majoration en vigueur, les gens du Nouveau-Brunswick n'obtiendront pas l'allègement qu'il a promis. La question est donc la suivante : Que ferez-vous pour résoudre la situation que votre promesse politique mal avisée a créée? Merci, Madame la présidente.

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis très reconnaissante de la question, car le sujet des solutions liées à l'abordabilité pour les gens du Nouveau-Brunswick nous préoccupe jour après jour, depuis que nous avons élaboré la plateforme. Nous cherchons des moyens de fournir un allègement aux gens du Nouveau-Brunswick. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons demandé à l'ancien gouvernement d'éliminer la majoration liée au coût du carbone. Ce sont alors les parlementaires du côté du gouvernement de l'époque qui ont dit : Non, non. Cela nuirait aux petits détaillants. Nous avons donc envisagé de réduire de 10 % les factures d'Énergie NB. Nous avons demandé au gouvernement précédent de le faire. Il n'a pas voulu le faire. Après notre arrivée au pouvoir, nous avons pris une telle mesure liée à l'abordabilité.

Le programme d'alimentation scolaire que nous avons hâte de lancer en septembre prochain offrira un soutien en matière d'abordabilité aux gens du Nouveau-Brunswick. La mesure que vient de prendre le ministre responsable de l'Énergie et qui consiste à supprimer l'échéance de 2029 réduira les pressions qui s'exercent sur Énergie NB relativement à sa prochaine demande tarifaire. Nous continuons à chercher des moyens de rendre la vie plus abordable aux gens du Nouveau-Brunswick, et d'autres mesures sont à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

venir. Nous travaillons à faire avancer le projet de loi visant la majoration liée au coût du carbone à la Chambre. Je n'aimerais rien de plus que fournir...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La promesse était, pour ce qui est de l'abordabilité, un élément clé de la plateforme du gouvernement et elle n'a toujours pas été remplie. Le gouvernement n'a pas assuré l'abordabilité à la pompe, comme il l'avait promis. Six mois se sont écoulés, Madame la présidente. La première ministre vient d'admettre que les gens d'en face savaient pourquoi le processus actuellement suivi s'imposait ; pourtant, ils ont fait la promesse. Six mois se sont donc écoulés, et les gens du Nouveau-Brunswick paient toujours la majoration liée au coût du carbone imposée à la pompe par le gouvernement fédéral. Je poserai donc la question précise suivante à la première ministre : Quand? Quand les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils s'attendre à ce que le gouvernement actuel assure l'abordabilité à la pompe qui, selon sa promesse, devait se concrétiser immédiatement? Six mois se sont maintenant écoulés. Quand les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils s'attendre à un tel répit à la pompe? Que ferez-vous pour remédier à la situation que vous avez créée?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Comme je l'ai dit, je suis reconnaissante de la question. Nous serions ravis d'offrir aux gens du Nouveau-Brunswick un tel allègement du prix à la pompe. Nous suivons le processus exigé par l'Assemblée législative. Nous examinons tous les moyens qui nous permettraient de mener la tâche à bien et nous discutons avec les gens de la CESP et examinons le rapport du Comité de modification des lois, qui a entendu l'avis de témoins sur les effets potentiels de la mesure dans les collectivités. Nous cherchons des solutions, car notre objectif est d'apporter aux gens un tel répit. Nous voulons trouver un moyen d'y parvenir.

J'aimerais savoir si le député d'en face et son équipe seront favorables à l'élimination de la majoration liée au coût du carbone pour les gens du Nouveau-Brunswick. Les députés du côté de l'opposition nous aideront-ils à favoriser ainsi l'abordabilité? Nous devons trouver des solutions pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes tous les deux d'accord sur la question. Nous voulons rendre la vie plus abordable. Nous voulons rendre le transport plus abordable.

J'encourage donc le député d'en face à travailler avec nous pour trouver de telles solutions afin de rendre l'essence moins chère pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Je viens d'admettre en français que je ne sais pas patiner, mais je pense que la première ministre me donne un cours.

Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit qu'ils examinaient toutes les options. Ils envisagent la déréglementation, mais la majoration liée au coût du carbone a dû être



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

instaurée parce que nous avons un cadre réglementé. Nous craignons que, par suite d'une déréglementation, nos consommateurs d'essence du Nouveau-Brunswick, les gens qui achètent de l'essence, soient exposés à des prix extrêmement variables et fluctuants. Voilà précisément ce que la réglementation visait au départ à éviter. Les parlementaires du côté du gouvernement ont indiqué par le passé qu'ils souhaitaient examiner la question. J'aimerais savoir ce qui suit : S'ils ne peuvent pas faire disparaître la majoration liée au coût du carbone et mettre en péril les stations-services rurales, envisagent-ils la déréglementation? Ont-ils par ailleurs réfléchi aux effets que pourrait avoir l'élimination de la réglementation à la pompe pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. La conversation est intéressante. Je tiens à souligner l'excellent travail qui a été fait au sein du Comité de modification des lois. Je pense que l'après-midi a été très intéressant et qu'il en est ressorti beaucoup de bons renseignements mettant en lumière certaines situations.

En ce qui concerne plus particulièrement la déréglementation, je trouve très intéressant que le sujet soit soulevé par le député d'en face, car le gouvernement précédent avait en fait commandé une étude sur la déréglementation. Je ne l'ai découverte que récemment parce que, en fait, le gouvernement précédent avait enterré cette étude. Elle n'a jamais été publiée. Une étude complète avait été réalisée par un consultant sur le sujet. Je pense toujours qu'il s'agit d'une idée intéressante à examiner. J'espère que les députés des autres partis l'examineront sérieusement également. Nous habitons dans une toute petite partie du continent, et il s'agit de la seule zone où la question est réglementée. Cela pose des problèmes chaque fois que s'opère un changement dans le domaine. Je pense qu'il serait très sage de notre part d'examiner la question de plus près et peut-être d'avoir une meilleure discussion sur le sujet.

PRESTATION DE SERVICES

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Eh bien, il semble qu'une grève des postes débutera le 22 mai. L'automne dernier, il y a eu une grève des postes. Nous nous en souvenons tous. L'automne dernier, nous avons appris que la ministre et son ministère avaient ignoré les offres répétées du syndicat de livrer les chèques d'aide sociale. Dans certains cas, les gens ont dû faire un long trajet en voiture, trouver un chauffeur ou se rendre à un autre endroit temporaire avec deux pièces d'identité. S'ils ne pouvaient pas faire de telles choses, ils devaient contacter leur gestionnaire de cas. Les gens vulnérables du Nouveau-Brunswick ne semblent tout simplement pas être une priorité pour le gouvernement actuel. La ministre peut-elle

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

indiquer à la Chambre si le gouvernement Holt a l'intention de bien faire les choses cette fois-ci? En cas de grève, comment les chèques d'aide sociale seront-ils distribués?

L'hon. Mme Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise et au nom de l'équipe de Développement social, je tiens à dire que personne n'a ignoré la grève des postes. Personne ne l'a le moins ignorée, et je rejette vraiment vigoureusement la prémisse selon laquelle le personnel de Développement social a ignoré l'approche de la grève des postes.

L'équipe de Développement social est bien consciente de ce qui pourrait arriver, et elle prend dès maintenant des mesures d'ajustement. Elle fait des démarches pour rester en contact avec les gens et s'assurer qu'ils reçoivent les chèques dont ils ont besoin. Comme elle l'a fait la dernière fois, l'équipe de Développement social a décidé de ne pas utiliser l'option de Postes Canada qui lui a été proposée parce qu'il n'était pas possible de garantir que les chèques arriveraient à temps. Les membres de notre personnel de Développement social restent en contact avec les personnes qui ont besoin de ces chèques. Nous prenons de telles dispositions dès maintenant. Le personnel est en contact avec les personnes concernées, et je suis convaincue que l'équipe de Développement social veillera à ce que les gens vulnérables du Nouveau-Brunswick reçoivent ces chèques lorsqu'ils en auront besoin.

Mme Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente, pour cela. Il est certain que nous avons entendu parler de beaucoup de scénarios catastrophes la dernière fois. La ministre est-elle en train de dire qu'elle a bien fait les choses la dernière fois?

L'hon. Mme Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je signale à la députée d'en face que l'équipe de Développement social se soucie beaucoup de la situation et fera vraiment de son mieux pour s'assurer que chaque personne recevra son chèque. L'équipe communique avec les gens à cette fin. Elle fait des appels. Elle a déjà communiqué par courrier électronique. Si des gens ne peuvent pas être joints par de tels moyens, l'équipe établit des contacts personnels pour s'assurer que les chèques sont acheminés aux personnes concernées. Si, pour une raison quelconque, cela ne se produit pas, si une personne ne peut être jointe parce que son adresse postale ou électronique a changé, alors, grâce à de tels contacts avec des gens sur le terrain, notre équipe de Développement social fait tout ce qu'elle peut pour s'assurer que cette personne obtient son chèque.

De l'information a déjà été envoyée aux gens pour s'assurer qu'ils savent comment communiquer avec leurs bureaux régionaux et leurs gestionnaires de cas. L'équipe de Développement social a une bonne longueur d'avance à cet égard. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Je peux comprendre que le ministère se préoccupe beaucoup de la question, et je suis sûre que la ministre s'en préoccupe beaucoup également. Je tiens à vous dire que, nous aussi, nous nous préoccupons beaucoup de la question. Dans toutes nos collectivités, des gens comptent sur les chèques en question pour manger, Dieu du ciel, ou pour payer leurs factures. C'est très important. Puisque la ministre affirme que le ministère a une longueur d'avance, peut-être pourrait-elle nous dire en quoi consiste cette longueur d'avance. Nous avons besoin de garanties. Les personnes qui comptent sur les chèques ont besoin de garanties. La ministre aurait-elle l'obligeance de nous donner des détails sur le plan?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je vais redire à la députée d'en face ce que je viens de dire dans la réponse à la dernière question. Les gestionnaires de cas prennent contact avec les gens. Les gens savent comment communiquer avec les bureaux régionaux. Ils ont pris contact et établissent des relations personnelles. Ce qu'il y a entre autres de merveilleux dans le fait d'être député, c'est que nous avons aussi la possibilité d'entrer en contact avec les gens à nos ministères et à nos bureaux de circonscription. J'encourage tout le monde à bien vouloir transmettre le message aux gens de Développement social si une personne d'une circonscription entre en communication. Je fais entièrement confiance à l'équipe de Développement social et au travail qu'elle accomplit pour se préparer à la grève imminente. Merci.

ÉDUCATION

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Dans un article de la CBC datant du mois de mars, on trouve des informations sur les changements proposés au calendrier pour passer à une semaine scolaire de quatre jours. Un porte-parole du ministère est cité en ces termes :

Ils ont décidé de ne pas aller de l'avant avec une telle option et d'explorer plutôt des options plus viables qui seront présentées.

L'article se poursuit comme suit :

Outre la proposition de la semaine de quatre jours, une autre option du ministère consistait à laisser les élèves à la maison deux jours par mois afin de réserver des journées de perfectionnement professionnel aux enseignants.

La ministre de l'Éducation peut-elle confirmer ou nier qu'une telle deuxième option est toujours envisagée? Des jours supplémentaires ont-ils été envisagés pour les parents qui

Questions orales

auraient besoin d'une garderie pour les deux jours en question dans le mois? Les parents de ma circonscription aimeraient le savoir.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de souligner à quel point le perfectionnement professionnel est important pour nos enseignants. C'est la raison pour laquelle l'étude pilote a été lancée, afin d'examiner la façon dont nous offrirons le perfectionnement professionnel à nos enseignants. Oui, l'une des idées qui circulent est d'instituer deux journées de perfectionnement professionnel par mois. Nous étudions ce que cela pourrait donner et comment nous pouvons soutenir tous les partenaires. Cela inclut les enseignants, les parents et les enfants qui doivent être pris en charge pendant que leurs enseignants reçoivent les informations et la formation dont ils ont besoin pour leur enseigner le mieux possible à lire et à compter dans les écoles. Merci.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. La fermeture des bibliothèques scolaires en raison des compressions budgétaires du gouvernement est dévastatrice pour tous les préposés de bibliothèque dévoués et pour les élèves qu'ils aident. Les préposés de bibliothèque ont tissé des liens avec les élèves de nos écoles. Ils font partie de l'équipe au même titre que les enseignants et les assistants d'éducation (AE), toutes ces personnes promouvant l'alphabétisation et aidant les élèves qui veulent lire. Plusieurs choses sont vraies. Nous avons besoin de plus d'enseignants, nous avons besoin d'AE dans les classes, et nous avons besoin de bibliothèques et de personnes qui aident les élèves à trouver des livres intéressants et qui les encouragent à lire.

Ma question à la ministre de l'Éducation est la suivante : Lorsqu'on demande à un district de réaffecter une partie de son budget à la salle de classe, y a-t-il des stipulations quant à l'endroit où l'argent ne devrait pas être pris? En quoi le fait d'obliger un district à réaffecter des fonds et à prendre la décision de supprimer des préposés de bibliothèque contribue-t-il à améliorer les résultats des évaluations provinciales en matière d'alphabétisation?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de me donner l'occasion de parler de la façon dont nous réorientons les ressources. Dans nos discussions avec les districts, nous examinons indéniablement toutes les options. D'où devraient venir les ressources? Où devraient-elles aller? À maintes reprises, nous sommes parvenus à la conclusion que les ressources devaient aller dans les salles de classe, là où se trouvent les élèves. C'est pourquoi nous investissons dans des enseignants de soutien à l'apprentissage, des mentors en gestion du comportement et des assistants en éducation.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour rappeler que les espaces de bibliothèque continueront d'être disponibles, car nous reconnaissons l'importance de tels espaces. Oui, nous sommes en train de repenser la manière dont nous allons nous organiser dans les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

écoles pour fournir au mieux les ressources à nos élèves, et nous allons mesurer les résultats. Nous allons mesurer...

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Les districts scolaires ont reçu le mandat d'économiser collectivement 43 millions. L'objectif est de redistribuer les ressources dans les salles de classe. En réponse à un tel mandat, un district scolaire a supprimé environ 30 postes de bibliothécaires. Je suis sûr que d'autres districts craignent également des pertes d'emploi. Certains coordonnateurs de collectivité scolaire, en plus des bibliothécaires, apprennent à présent que leurs postes sont supprimés. Contrairement aux déclarations du gouvernement, tous ne sont pas réaffectés. Une femme a récemment déclaré que le district ne lui avait pas proposé d'autre emploi. Elle a dit : On ne m'a rien proposé dans l'organisation, dans la salle de classe ou dans l'aide aux élèves. On ne m'a même pas offert l'accès aux services de recrutement interne.

Or, la ministre de l'Éducation a déclaré que les employés seraient réaffectés au sein du district. Pour la ministre de l'Éducation, ce qui est dit et ce qui se passe semblent être deux choses différentes. Peut-elle confirmer que tous les employés seront réaffectés ou va-t-elle maintenant préciser sa déclaration en faisant référence à un groupe spécifique de personnes?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de me donner l'occasion de parler de la façon dont nous planifions le processus actuellement. Nous parlons aux districts, nous parlons aux enseignants et nous écoutons les parents. Nous organisons des choses. Nous essayons des choses et nous allons travailler avec nos partenaires pour nous assurer que les ressources sont là où nous voulons qu'elles soient. Cela implique de nous demander qui peut le mieux fournir les services à nos élèves. Nous avons investi dans des endroits ciblés pour nous assurer que chaque dollar dépensé aura le meilleur résultat en vue d'atteindre les taux d'alphabétisation et de numératie et de lutter contre l'absentéisme chronique. Pour ce faire, il est vrai que nous devons faire les choses différemment et il est vrai que cela peut être difficile et parfois déroutant. Nous travaillons donc avec les gens pour nous assurer que la transition se passe bien. C'est ce qui se passe en ce moment, mais nous devons travailler ensemble pour faire en sorte que...

ALCOOL NB

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Hier, le ministre responsable d'Alcool NB n'a pas été en mesure de répondre à la question de savoir combien d'argent représentent les boissons alcoolisées américaines stockées dans un entrepôt. Je posais des questions sur la baisse des profits malgré l'augmentation des ventes d'Alcool NB. Avec tout le personnel, toute la technologie et tous les programmes informatiques à sa disposition,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

j'espère que le ministre, de retour à la Chambre aujourd'hui, est en mesure de nous dire combien d'argent des contribuables se trouve dans un entrepôt d'Alcool NB sous la forme de boissons alcoolisées américaines. Le ministre acceptera-t-il de prendre ma question en délibéré et de revenir à la Chambre avec une réponse? Combien d'argent? Je me souviens que le ministre a dit 14 millions, pour ensuite ramener le chiffre à 4 millions, de sorte que je ne sais toujours pas vraiment de combien d'argent il est question.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci à la députée d'en face pour sa question. Je crois avoir donné, lorsque j'ai pris la parole à la Chambre hier, un cadre pour la valeur en dollars des produits américains qui se trouvent dans les entrepôts et les magasins d'Alcool NB. J'ai donné une réponse sur la façon dont nous fournirons des solutions à la province du Nouveau-Brunswick et aux parties prenantes, à savoir les gens du Nouveau-Brunswick. Au sein de la société, nous avons, plus ou moins, 4 millions de dollars. Nous devons travailler avec nos partenaires de distribution pour restituer une telle valeur aux gens du Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est de la rentabilité, Alcool NB exécute un plan qui a en fait été mis en place par le gouvernement précédent pour améliorer ses systèmes. Nous continuons à soutenir les améliorations de la productivité d'Alcool NB. Je suis impatient de travailler avec Alcool NB et ses parties prenantes, les gens du Nouveau-Brunswick, pour en arriver à une organisation plus rentable. Merci.

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente, et merci, par votre entremise, au ministre. Dans un communiqué de presse, la Société des alcools a fait état d'un chiffre d'affaires de 106,9 millions pour le trimestre de 13 semaines, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à la même période de l'année dernière, mais avec une forte baisse des profits.

Lorsque les profits chutent de façon aussi alarmante, il doit y avoir une ou plusieurs raisons. Lorsqu'Alcool NB a eu sa panne d'Internet, il y a eu pas moins de quatre porte-parole différents dans les médias. Le ministre peut-il nous dire combien d'employés ont été ajoutés à Alcool NB et à Cannabis NB au cours du trimestre en question? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Merci, Madame la présidente. Merci à la députée d'en face. Ce que je peux dire, c'est que la rentabilité d'Alcool NB demeure, en grande partie, très près de ce que nous avons prévu. Le projet Galileo est un investissement considérable visant à renforcer la viabilité à long terme d'Alcool NB. Il s'agit d'un processus de planification des ressources organisationnelles qui aidera Alcool NB à livrer les résultats

Questions orales

auxquels les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent en matière de santé, d'éducation et de toutes les choses que ceux-ci nous ont demandées lorsque nous leur avons parlé de porte en porte.

Je tiens à dire qu'Alcool NB est une organisation très légère. Elle dispose du nombre d'employés nécessaire pour fournir les services que les gens du Nouveau-Brunswick veulent. Je fais entièrement confiance à mon équipe de direction pour prendre des décisions au nom de la province, et je fais entièrement confiance au conseil d'administration d'Alcool NB. Je les remercie pour leurs services.

M^{me} Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Je ne suis pas sûre que le ministre ait répondu à ma question. Ma question était : Peut-il nous dire combien d'employés ont été ajoutés à Alcool NB et à Cannabis NB au cours du trimestre en question?

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB, L) : Je remercie la députée d'en face pour sa question. Il s'agit de questions opérationnelles. Je fais entièrement confiance au conseil d'administration d'Alcool NB et à l'équipe de direction pour prendre les bonnes décisions quant à ce qui est le mieux pour la société. J'ai très hâte de faire part à la Chambre du bon travail que font Alcool NB et CNB.

Il est certain que nous sommes une organisation très transparente. Les états annuels sont accessibles sur le site Web. Je vais continuer avec enthousiasme de faire confiance à l'équipe de direction et au conseil d'administration d'Alcool NB, ainsi qu'au personnel sur le terrain qui nous sert tous les jours dans les magasins, en représentant les produits locaux et en offrant un service vraiment solide à la population du Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Nous avons entendu l'opposition officielle dire que des membres du personnel infirmier étaient retirés de leur rôle dans le domaine de la santé publique et peut-être de la santé mentale pour pourvoir les postes vacants dans nos hôpitaux. Est-ce vrai? Je ne sais pas. Cela ressemble à ce qui se passe dans notre système d'éducation, où des enseignants spécialisés dans une matière et qui travaillent à l'échelon du district doivent quitter leur

Questions orales

rôle pour aller soutenir les enseignants dans leurs classes. Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement a-t-il fait la lumière sur la nature exacte du plan?

J'ai appris que, malgré une pénurie de personnel infirmier, le Réseau de santé Horizon avait gelé les embauches. C'est possiblement la raison pour laquelle nous entendons dire que les services de soins infirmiers communautaires sont peut-être en train d'être vidés de leur personnel pour pourvoir les postes vacants dans les hôpitaux. Le ministre de la Santé peut-il confirmer que le Réseau de santé Horizon a gelé les embauches?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, pour répondre au député d'en face, je tiens à rappeler aux gens que, bien que la régie de la santé Horizon ait apporté certains changements aux équipes des services de transfusion plus tôt cette année, les plans visant, entre autres, le personnel infirmier de santé communautaire et de la Santé publique ne sont pas encore mis en oeuvre. Nous attendons que nos régies régionales de la santé présentent des plans, lesquels nous examinerons en tant que gouvernement. À ce stade, je ne présumerai pas de ce qu'elles feront. Il est prématuré pour moi de commenter ce qui pourrait ou ne pourrait pas se produire. Tout n'est actuellement que spéculations. Merci.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, je n'ai pas entendu dans la réponse si Horizon avait gelé l'embauche en ce moment, mais continuons. La première ministre a accusé le chef de l'opposition officielle d'être alarmiste au sujet des soins de santé. Le chef de l'opposition officielle a accusé la première ministre, eh bien, de toutes sortes de choses. Cela ne nous éclaire pas sur le plan que le gouvernement semble vouloir mettre en oeuvre dans notre système de soins de santé. En fait, le comportement des parlementaires pendant la période des questions commence à ressembler à celui des parlementaires de la Chambre des communes avant que Pierre Poilievre ne perde son emploi.

Nos services de santé publique, de santé communautaire et de santé mentale sont-ils vidés de leur personnel infirmier pour pourvoir les postes vacants dans nos hôpitaux, oui ou non? Madame la présidente, telle est la question. Le ministre de la Santé peut-il nous dire quel est le plan pour le personnel infirmier immatriculé qui travaille actuellement pour les régies régionales de la santé? Envisage-t-on de transférer de leurs postes vers les hôpitaux les membres de ce personnel qui ont une compétence particulière en matière de santé publique?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirai au député d'en face que nous accordons de l'importance à notre personnel, à notre personnel infirmier auxiliaire autorisé et à notre personnel infirmier. Nous nous engageons à avoir la bonne personne au bon moment. Nous accordons aussi de l'importance à notre personnel infirmier. Nous avons instauré des primes de maintien en

Questions orales

poste de 10 000 \$ et une autre de 5 000 \$. C'est dire l'importance que nous accordons à notre équipe.

Je ne vais pas parler des particularités de gestion, car nous ne savons pas encore ce qu'il en est. Nos RRS nous communiqueront un plan qui placera les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment. Je peux m'engager à agir en ce sens. Nous tenons beaucoup à ce que des infirmières et infirmiers viennent travailler dans nos hôpitaux. Nous avons augmenté le nombre de places de formation disponibles pour personnel infirmier — et les médecins, d'ailleurs. Je ne vais pas présumer de la forme que pourrait prendre le plan tant que nous ne l'aurons pas vu. Merci beaucoup.

ÉNERGIE NB

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Ce matin, nous avons passé trois heures à examiner le rapport de KMPG avec des représentants d'Énergie NB et nous avons parlé de la consommation d'énergie, des tarifs énergétiques et de l'équipement. Je sais que l'objectif de l'opposition officielle était d'obtenir l'un des deux résultats suivants : soit il y a des problèmes concernant le processus ou l'équipement qu'Énergie NB peut corriger, soit, si tout est en ordre, le rapport inspirerait confiance aux contribuables et aux clients d'Énergie NB. Malheureusement, Madame la présidente, je ne suis pas certain que l'un ou l'autre de ces résultats ait été obtenu.

Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Le ministre peut-il nous dire combien le rapport en question a coûté aux contribuables du Nouveau-Brunswick ou à la clientèle d'Énergie NB?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. En fait, je suis assez surpris. La question a été soulevée la semaine dernière. Ce matin, c'était l'occasion rêvée de poser la question aux personnes qui ont payé la facture. Elle n'a pas été posée.

Je crois comprendre que le rapport a coûté environ 600 000 \$ à Énergie NB. Je n'ai pas le chiffre exact. Si le député d'en face avait posé la question aux personnes qui étaient présentes à ce moment-là, il aurait probablement reçu une réponse très précise. Je me suis informé, et tel est le chiffre approximatif qu'on m'a donné. Si le député veut plus de détails, il devrait poser la question lors de l'examen des comptes publics, lorsqu'il a devant lui les représentants d'une société. C'est là que l'on pose généralement de telles questions. C'est là que comparaissent les représentants des sociétés de la Couronne. C'est la meilleure réponse que je puisse donner au député pour l'instant. C'est la réponse approximative que j'ai obtenue.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, je ne suis pas surpris que le ministre ne sache pas combien le rapport a coûté. Après tout, nous enregistrons un déficit de 600 millions. Nous venons de débattre d'une affectation de crédits spéciale de 218 millions. Je ne sais pas exactement pourquoi une telle somme a été demandée dans le projet de loi, mais ce n'est pas un choc pour nous de ce côté-ci.

En ce qui concerne le rapport lui-même, nous avons examiné ce qu'a fait KMPG. Je pense que KMPG est une bonne société d'audit, je n'ai rien à lui reprocher. Pour ce qui est du processus, elle a utilisé les données d'Énergie NB pour conclure qu'il n'y avait pas de problème du côté de la facturation et de tarification. C'est le volet équipement de la vérification qui est source de déception. Le rapport lui-même nous indique que KMPG n'a pas réellement vérifié, testé ou examiné l'équipement. Essentiellement, Énergie NB a testé son propre équipement. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas simplement demandé à Énergie NB de tester son propre équipement et, ainsi, économiser quelques centaines de milliers de dollars?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, un audit est une vérification du travail effectué par un organisme. Énergie NB est tenue, conformément à certains critères, de vérifier son équipement. C'est ce que KMPG a vérifié. Ce sont des règlements très stricts, des règlements canadiens, qui doivent faire l'objet d'une vérification. KMPG n'a fait que poursuivre dans la même veine.

Je trouve intéressant que nous parlions d'une affectation de crédits de 200 \$ qui fait l'objet d'un débat. Je crois que le collègue d'Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills a soulevé toute l'idée... En ce qui concerne la loi de 2025 portant affectation de crédits, nous ne pouvons pas adopter des projets de loi du genre sans les vérifier. Dans le cas du projet de loi 32, la loi de 2023-2024 portant affectation de crédits, tout le monde est resté les bras croisés sans dire un mot.

Qu'on me permette de démystifier la question pour mon collègue. Les mêmes personnes ont dépensé le même argent. On n'a pas besoin du comité de la politique économique. Il suffit d'aller dans un établissement et de boire une bière avec ses collègues pour qu'ils nous disent comment ils ont dépensé l'argent.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, il est très intéressant que le ministre des Finances ait l'audace de parler de lois spéciales portant affectation de crédits, alors que nous... Oui, nous avons des lois spéciales portant affectation de crédits, et, chaque année, nous les adoptons dans le cadre de budgets équilibrés. Le gouvernement actuel, en revanche, accuse des déficits, ajoutant à la dette à laquelle nous nous sommes attaqués et que nous avons remboursée de manière assez significative. Les députés d'en



Questions orales

face n'ont pas le luxe de venir tenter de nous en apprendre sur les lois spéciales portant affectation de crédits.

Madame la présidente, je dois également poser une question concernant le ratio d'endettement d'Énergie NB. Le gouvernement a déjà abaissé les notes minimales exigées et les normes pour les résultats des examens scolaires. Au lieu d'aider les élèves à mieux réussir et de les pousser à faire mieux, le gouvernement actuel a abaissé les notes minimales exigées. Maintenant, le gouvernement actuel fait la même chose avec Énergie NB. Plutôt que de s'attaquer à la dette d'Énergie NB, il a dit : Nous allons simplement la repousser pour quelques années de plus afin que les générations futures puissent payer cette dette que nous avons imposée aux contribuables et aux gens du Nouveau-Brunswick. Pourquoi le ministre et le gouvernement actuel continuent-ils à laisser la dette grossir et s'accumuler pour que quelqu'un d'autre puisse la payer plus tard?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, voilà un autre exemple montrant l'ancien gouvernement célébrer des cibles. Des cibles. C'est ce que nous essayons d'atteindre. Nous voulons y parvenir d'ici à 2029. En 2020, le ratio était de 94 %. Après quatre longues années de travail et d'efforts de la part du gouvernement précédent, le ratio était de 94 %. Il était exactement le même. Ce que tout le monde veut voir, ce sont des progrès significatifs et des conséquences en cas de non-atteinte des cibles. C'est ce que nous visons.

Par ailleurs, si nous voulons parler de déficits... Tout le monde sait que, s'il y avait des excédents auparavant, c'était en raison des recettes.

(Exclamations.)

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et sur la protection de la vie privée*, L) : Non, les excédents n'étaient pas dus à une bonne gestion. Pas du tout. Un député a parlé du livre de Richard Saillant. Si les gens d'en face s'étaient tenus à jour dans leurs lectures, ils sauraient que, le mois dernier, le même auteur a dit que le gouvernement actuel avait réduit la croissance des dépenses, contrairement au gouvernement précédent, qui l'avait augmentée. Le problème, c'étaient les recettes. Le gouvernement précédent avait bénéficié de l'aide d'un bon gouvernement fédéral à sa province, tout en s'en attribuant le mérite. Il est peut-être temps d'apporter des clarifications à cet égard.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.